

## Communiqué législatif

Numéro 31  
Troisième trimestre 2008

Préparé par : la division des pensions et placements  
du Service de l'actuariat

Marc Robichaud  
Directeur  
Pensions et placements

Justin Belliveau  
Actuaire adjoint

Rita Poirier  
Adjointe administrative

Bernice Gallant  
Préposée aux pensions

## Régime de pension des employés et employées

*Ce genre de communiqué a pour objectif de vous renseigner au sujet des plus récentes modifications législatives régissant les régimes de pension et divers aspects du fonctionnement de votre régime. Cette initiative s'inscrit dans le cadre du programme d'information et de communication d'Assomption Vie à l'intention des employeurs, des membres des comités de retraite et des employés participant à votre régime de pension. Le présent communiqué traite de sujets de l'heure relatifs aux régimes de pension et aux placements. Nous vous encourageons à en transmettre une copie à vos employés.*

### Les aînés sont plus fortunés qu'avant

Le nombre d'aînés vivant dans la pauvreté a considérablement diminué en 25 ans. Selon les données du dernier recensement de Statistique Canada, les revenus des personnes de plus de 65 ans ont plus que doublé.

Les chiffres montrent que le revenu moyen des couples de plus de 65 ans a atteint 45 674 \$ en 2005, en augmentation de 55,8 % par rapport à 1980.

« Ce phénomène est dû en partie à l'augmentation des revenus de retraite privés, déclare René Morissette, analyste à Statistique Canada.

Par ailleurs, les aînés d'aujourd'hui ont une scolarité plus poussée que leurs prédécesseurs, ce qui tend à augmenter leur revenu d'emploi. »

Le pourcentage des aînés vivant dans la pauvreté a également nettement diminué, passant de 30 % en 1980 à 14,4 % en 2005.

M. Morissette explique ce fait par les augmentations de la prestation de la Sécurité de la vieillesse, les suppléments de revenu garanti et les versements du Régime de pensions du Canada.

« L'autre facteur qui peut avoir joué un rôle au cours des dernières années est l'arrivée croissante des femmes sur le marché du travail. En prenant leur retraite avec leurs conjoints, elles ont parfois contribué plusieurs années au Régime de pensions du Canada, poursuit-il. Par conséquent, (elles) bénéficient parfois d'une pension de retraite

supérieure à celles des femmes qui, bien souvent, ne travaillaient tout simplement pas auparavant. »

En 2006, 1,2 million de personnes âgées ont déclaré vivre seules. Près des trois quarts d'entre elles étaient des femmes.

Sur les plus de 3,2 millions de couples sans enfants au foyer en 2006, près du quart était constitué de couples âgés de plus de 65 ans, un chiffre qui a doublé au cours des 25 dernières années.

Au cours de la même période, le revenu moyen des femmes âgées vivant seules a augmenté de 46 % pour atteindre 19 923 \$, tandis que celui de leurs homologues masculins augmentait de près de 64 %, pour atteindre 23 886 \$.

Au cours des 25 dernières années, le revenu de retraite provenant de fonds privés, par exemple, a augmenté plus rapidement que toute autre source de revenus pour les aînés. Il est passé de moins de 15 % de leur revenu en 1980 à plus de 30 % en 2005.

Les aînés qui disposent de portefeuilles privés mieux garnis recevaient également moins de prestations de la Sécurité de la vieillesse et de suppléments de revenu garanti du gouvernement fédéral.

Alors que les versements des régimes de retraite du Canada et du Québec ont augmenté pour tous les aînés, le revenu total des couples âgés et des hommes seuls a augmenté plus rapidement que leurs prestations gouvernementales.

Les femmes âgées vivant seules ont également vu leurs prestations augmenter de près de 23 % de 2000 à 2005.

Les personnes âgées immigrées depuis peu au Canada comptent plus sur les revenus d'emploi que leurs homologues nés au Canada.

## Régime de pension des employés et employées

### Le RPC remplira ses obligations

Un taux de cotisation prescrit de 9,9 % à partir de 2010 est suffisant pour couvrir les dépenses futures et pour accumuler en 2015 des actifs d'une valeur de 235 milliards de dollars canadiens (233,5 milliards \$US), selon le dernier rapport actuariel du Régime de pensions du Canada.

Les résultats du rapport, publié tous les trois ans, montrent que les actifs cumulés seraient de 5,2 fois les dépenses annuelles en 2015, avec une projection quant aux actifs de 1432 milliards de dollars, soit six fois les dépenses annuelles en 2050.

Toujours selon ce rapport, une expérience meilleure qu'anticipée, particulièrement en ce qui concerne le rendement des placements, la participation de la main-d'œuvre et les données sur l'emploi pour la période de 2004 à 2006 ont diminué la pression sur le taux de cotisation minimal.

Par contre, une situation démographique plus coûteuse due à l'allongement continu de la durée de vie, alliée à une augmentation inattendue du nombre de prélèvements anticipés des prestations de retraite, à la probabilité d'une inflation réduite et aux taux de rendements plus faibles, a renforcé la pression sur le taux de cotisation minimal.

Selon le rapport, un taux de cotisation inférieur à 9,9 % entraînerait la croissance rapide des actifs au cours des 13 prochaines années. Par la suite, ils continueront à croître, mais plus lentement.

Toujours selon le rapport, ce sont là des indicateurs que le régime est financièrement viable à long terme.

La mise en commun des actifs générés au cours de la période de projection donne au régime la capacité, grâce aux revenus de placement, d'absorber une partie (mais non la totalité) des éventuelles fluctuations économiques ou démographiques imprévues, lesquelles, dans un autre cas, aurait été reflétées dans le taux de cotisation prescrit.

Malgré la projection d'une augmentation substantielle des prestations payées à une population vieillissante, le régime devrait remplir ses obligations pour la période projetée.

### L'indice bat les gestionnaires actifs

Bien que 256 entreprises soient inscrites à la Bourse de Toronto (TSX), les rendements de plus du tiers d'entre elles ne sont attribuables ces deux dernières années qu'à deux actions.

Il n'est donc pas étonnant que seuls 8,2 % des gestionnaires canadiens de fonds d'actions actifs aient réussi à surpasser l'indice composé S&P/TSX au cours du premier trimestre 2008, comme l'indique le « Standard and Poor's Indices Versus Active Funds Scorecard » (SPIVA) pour le Canada.

Ces derniers temps, Research in Motion (RIM) et PotashCorp of Saskatchewan ont fait les manchettes. Ces deux entreprises occupent plus de 35 % du rendement de l'indice, 360 % pour RIM et 640 % pour Potash.

Or, jauger le marché, ou les actions, comporte des risques, car personne ne sait de quoi est fait l'avenir. Si ces actions commençaient à baisser, les répercussions sur le marché pourraient être désastreuses. Voilà pourquoi les gestionnaires de régime de retraite canadiens diversifient leurs portefeuilles afin de ne pas s'exposer outre mesure en sélectionnant un petit nombre d'actions, même si une ou deux leur semblent plus prometteuses. La diversification est une question de discipline, et c'est surtout la manière dont les gestionnaires protègent vos placements.

### La retraite : une décision prise rapidement

La période s'écoulant entre le moment où un employé commence à *penser sérieusement* à sa retraite et à son départ *effectif* est assez courte, d'après une enquête effectuée par l'Employee Benefit Research Institute auprès de nouveaux retraités. Il s'écoulerait au plus deux ans entre l'idée et sa réalisation. En fait, 22 % des personnes interrogées ont affirmé y avoir pensé sérieusement six mois seulement avant de quitter leur emploi et 22 % un an avant. Seulement 28 % auraient commencé à y penser plus de deux ans avant. Probablement que les retraités qui affirment avoir mis six mois à prendre leur décision sont ceux qui n'étaient *pas du tout* satisfaits de leur emploi. Parallèlement, ceux qui ont pris leur retraite avant 58 ans ou qui ont quitté leur emploi pour des questions de santé sont plus susceptibles d'avoir envisagé cette décision pendant au moins cinq ans.